

BLOC-NOTE

► **Inspection du travail**

Un agent de l'inspection du travail vous reçoit les 1^{er} mardi et 3^e jeudi de chaque mois, à l'agence Pôle Emploi de Saint-Jean (310 rue Jean-Moulin), de 9h à 12h.

► **A.N.P.A.A.73**

Centre de Soins en Addictologie de Saint-Jean - Pour toutes problématiques addictives (addictions avec ou sans produits), contactez-nous au 04 79 59 92 77 pour RDV.

► **C.J.C.**

Consultations Jeunes

Consommateurs - Permanence au local du Clos Carlou à Saint-Jean les jeudis sans RDV, de 16h à 19h. Tél. 06 45 96 69 53

► **Alzheimer Savoie - Antenne Savoie**

Rens. : 04 79 60 31 48.

► **Point Écoute Maurienne : jeunes, parents, familles**

Tél. : 04 79 59 69 36. Prise de rendez-vous les mardis et jeudis de 12h à 13h30 et sur répondeur 24h/24. Un entretien vous sera proposé rapidement. Lieu de RDV possible à Saint-Jean, Aiguebelle, Saint-Michel et Modane.

► **UNAFAM**

L'Association des familles de malades psychiques vous reçoit sur RDV. Permanence 09 66 87 91 54. Un service d'écoute assuré par des professionnels est à votre disposition du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h au 01 42 63 03 03.

► **Syndicat CFDT**

Permanences juridiques et d'informations pour tous les salariés les premiers et derniers lundi de chaque mois, de 17h30 à 19h, à l'Union Locale de Saint-Jean, maison des associations, place du Champ de Foire.

► **Union locale CGT**

Permanence et conseils juridiques à Saint-Jean-de-Maurienne (centre Louis Armand) tous les jeudis de 17h30 à 19h30.

Tél. : 04 79 59 17 64.

► **Régul'Matous**

Tester et opérer les chats errants.

Rens. : 04 79 59 82 44. Service mail "chats perdus" : regulmatous@hotmail.fr

► **Nouveau service de proximité**

Des conseillers en droit du travail et droit de la consommation tiennent des permanences gratuites toutes les semaines à Saint-Jean-de-Maurienne dans les locaux de l'Union locale FO, place du Champ de Foire. Contact : 04 79 59 81 80.

► **UFC-Que Choisir**

Permanences les 1^{er} mercredi de chaque mois de 9h à 11h30 et les 3^e jeudis de 16h30 à 18h30 dans les bureaux de "La Fourmillière", 11 rue du Parc de la Vanoise à Saint-Jean. Pour joindre l'UFC Que Choisir pendant cet horaire, tél. : 04 79 37 11 01 ou www.ufc.rhonealpes.org/albertville.

Avis administratifs

PRÉFECTURE DE LA SAVOIE

SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

AVIS D'ENQUÊTE PARCELLAIRE EN VUE DE LA CRÉATION DE SERVITUDES RELEVANT DE L'ARTICLE L342-20 DU CODE DU TOURISME

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES GRANDES BOTTIÈRES
PROJET DE RÉGULARISATION DES SERVITUDES DE LA PISTE DU RENARD ET EXTENSION DU RÉSEAU DE NEIGE DE CULTURE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE VILLAREMBERT ET FONTCOUVERTE LA TOUSSUIRE

Par arrêté du 27 novembre 2019, le Préfet de la Savoie a prescrit, dans le cadre du projet de régularisation des servitudes de la piste du Renard et extension du réseau de neige de culture, l'ouverture d'une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement, sur le territoire des communes de Fontcouverte La Toussuire et Villarembert, pour le syndicat intercommunal des Grandes Bottières, les immeubles touchés par la création de servitudes relevant de l'article L342-20 du code de tourisme.

Cette enquête se déroulera pendant seize jours consécutifs, du **jeudi 2 janvier 2020 au vendredi 17 janvier 2020**, sauf jours fériés, en mairies de Fontcouverte-La Toussuire et de Villarembert.

Mme Hélène BOURCET, administrateur civil dirigeant le pôle interrégional d'appui au contrôle de légalité de Lyon, en retraite, est désignée en qualité de commissaire enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du public afin de recueillir ses observations éventuelles, écrites ou orales, en mairie de Fontcouverte-La Toussuire :

- le vendredi 10 janvier 2020 de 9h à 12h

- le vendredi 17 janvier 2020 de 9h à 12h

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier pourra être consulté :

- sur le site de la mairie de Fontcouverte-La Toussuire :

www.fontcouverte-latoussuire.com

Un accès gratuit au dossier sera garanti durant la durée de l'enquête par un poste informatique disponible en mairie de Fontcouverte-La Toussuire.

Le dossier sera également déposé en mairies de Fontcouverte-La Toussuire et de Villarembert afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, aux jours et heures d'ouverture habituels au public soit Mairie de Fontcouverte-La Toussuire :

- Le lundi de 8h30 à 12h

- le mardi de 8h30 à 12h

- le mercredi de 8h30 à 12h

- le jeudi de 8h30 à 12h

- le vendredi de 8h30 à 12h

Mairie de Villarembert :

- le lundi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

- le mardi de 8h30 à 12h

- le mercredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

- le jeudi de 8h30 à 12h

- le vendredi de 8h30 à 12h

Les observations pourront également être adressées par voie postale à la mairie de Fontcouverte-La Toussuire, à l'adresse suivante : Mairie de Fontcouverte-La Toussuire - 10 rue de la Salette - 73300 Fontcouverte-La Toussuire ou par courrier électronique à l'adresse suivante : mairie@fontcouverte-latoussuire.com

Au terme de l'enquête, le commissaire enquêteur rendra son avis dans le délai d'un mois. Le sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté préfectoral portant création de servitudes du domaine skiable.

COMMUNE DE VALGELON-LA ROCHETTE

COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ÉTABLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ÉTABLE DE VALGELON-LA ROCHETTE

Objet : ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE AU PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ÉTABLE COMMUNE DE VALGELON-LA ROCHETTE

Références réglementaires : Enquête publique organisée en application des articles L 153-19, R 153-8 du Code de l'environnement ; des articles L 123-1 et suivants et R 123-8 et suivants du Code de l'environnement et du Code des Collectivités territoriales notamment les articles L 2224-10 et R 2224-7 et suivants.

Lieu, date et jour du déroulement de l'enquête : L'enquête publique relative au Projet du Plan Local d'Urbanisme aura lieu du Mardi 07 janvier 2020 8 h au vendredi 07 février 2020 17 h inclus, pendant trente-deux jours consécutifs en Mairie annexe d'Étable de Valgelon-La Rochette.

Consultation du dossier : Les pièces du dossier PLU et celles inscrites à l'article R 23-8 et 9 du Code de l'environnement seront consultables en Mairie annexe d'Étable de Valgelon-La Rochette, à l'accueil aux horaires d'ouverture suivants : **Le lundi de 8h à 12h et le jeudi de 14h à 18h.**

- En version papier

- Ou en version informatique sur un ordinateur mis à disposition du public à ces mêmes horaires

Le dossier de PLU comprend une étude environnementale insérée au rapport de présentation.

Le dossier sera consultable sur le site de la mairie www.valgelon-la-rochette.com et également directement depuis internet sur le site indépendant et

sécurisé, ouvert spécifiquement pour cette enquête, au lien ci-dessous :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1685>

L'autorité responsable du projet est Monsieur le Maire de la Commune de Valgelon-La Rochette, Commune déléguée La Rochette, auprès duquel des informations peuvent être demandées.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par Monsieur le Commissaire Enquêteur sera tenu à ce même lieu afin de permettre de consigner les observations éventuelles.

Le public pourra également les adresser par écrit directement à Monsieur le Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : Mairie annexe d'Étable - Monsieur le Commissaire Enquêteur - 406, Route du Pic de l'Huile - Étable - 73110 Valgelon-La Rochette.

Et par voie dématérialisée, sur le site indépendant et sécurisé ouvert spécifiquement pour cette enquête au lien suivant : [enquete-publique-1685@registre-dematerialise.fr](https://www.registre-dematerialise.fr/1685), ou directement sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/1685>

Commissaire enquêteur : Monsieur le Commissaire Enquêteur Dominique JANEX, Architecte Honoraire urbaniste, nommé par le Tribunal Administratif de Grenoble, par décision n° E19000282/38 en date du 8 août 2019, tiendra les permanences en Mairie annexe d'Étable Valgelon-La Rochette pour répondre aux demandes d'informations présentées par les administrés et recevoir le cas échéant leurs observations et propositions aux dates suivantes :

- **Mardi 07 janvier 2020 de 14h à 17h**

- **Vendredi 17 janvier 2020 de 14h à 17h**

- **Vendredi 24 janvier 2020 de 14h à 17h**

- **Lundi 03 février 2020 de 14h à 17h**

- **Vendredi 07 février 2020 de 14h à 17h**

Autres dispositions : A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par Monsieur le Commissaire Enquêteur qui transmettra l'ensemble de ses conclusions à Monsieur le Maire dans un délai de 1 mois à compter de la clôture de l'enquête. Une copie du rapport sera transmise à Monsieur le Préfet et au Président du Tribunal Administratif.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur à la Mairie les jours et heures habituels d'ouverture pendant un an, conformément au titre I de la Loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs. Ils seront également consultables sur le site internet de la mairie : www.valgelon-la-rochette.com

COMMUNE DE MODANE (73500)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE MODIFICATION N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté n° 2019/299 en date du 16 Décembre 2019, Monsieur le Maire de MODANE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification n° 5 du plan local d'urbanisme.

Les caractéristiques principales du projet de modification portent sur :

- Mise en compatibilité le PLU avec le projet d'extension de la zone d'activités des Terres Blanches,

- Ajustement de l'OAP du quartier de la Paix pour permettre sa requalification,

- Mise à jour le règlement écrit du PLU au regard des évolutions réglementaires et uniformiser certaines règles. **Le projet de modification n° 5 du plan local d'urbanisme est soumis à enquête publique du vendredi 03 Janvier 2020 à 9H00 au vendredi 31 janvier 2020 à 16H30.**

Monsieur Frédéric GOULVEN a été désigné par le Tribunal administratif de Grenoble en qualité de commissaire enquêteur.

Le siège de l'enquête publique est situé à la Mairie de MODANE - Hôtel de Ville - 73500 MODANE.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté aux jours et horaires habituels d'ouverture de la Mairie de MODANE.

En permanence sur le site :

<https://www.democratie-active.fr/modane-plu-modif5/>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de MODANE, aux jours et heures suivants :

- jeudi 16 janvier 2020 de 9h à 12h

- vendredi 31 janvier 2020 de 13h30 à 16h30

Durant la durée de l'enquête, les observations du public peuvent être :

- consignées dans le registre d'enquête, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur.

- exprimées par voie postale à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse de la Mairie - Hôtel de Ville - 73500 MODANE,

- communiquées par voie électronique, sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

<https://www.democratie-active.fr/modane-plu-modif5/>

- communiquées par mail à l'adresse mail dédiée suivante :

modane-plu-modif5@democratie-active.fr

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur sont tenus à la disposition du public sans délai au siège de la Mairie de MODANE et en Préfecture de Savoie, et ce pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils sont également publiés sur le site internet de la Mairie : www.modane.fr, où ils sont tenus à la consultation du public pendant un an.



Vous êtes témoin d'un événement ?

N'hésitez pas à nous contacter !

LMAaccueil@laurienne.fr

Tél. 04 79 59 97 63